

# COMMENT LIMITER LA PROPAGATION DE LA COVID-19 ?



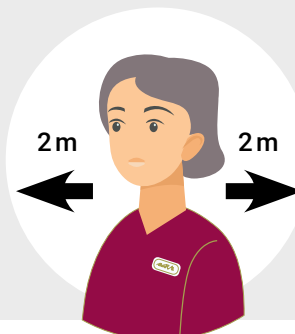
Durant les tournois d'échecs

1

## IDÉAL :

### Respectez une distanciation physique de 2 mètres

Une distance d'au moins 2 M entre les joueurs en dehors de l'échiquier doit être respectée en tout temps.

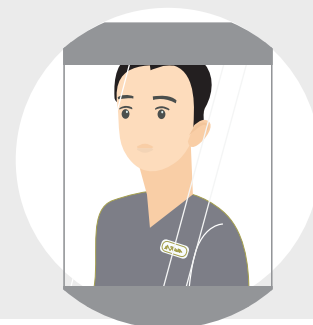


2

## SINON :

### Utilisez une barrière physique

Une barrière physique (ex. : Plexiglas) entre les joueurs et toute autre personne (ex.: parents, entraîneurs, arbitres, organisateurs, autres) doit être installée.



3

## EN DERNIER RECOURS :

### Portez l'équipement de protection requis

Si les mesures 1 ou 2 ne peuvent être appliquées, les joueurs doivent porter un masque de procédure ET une protection oculaire au besoin (lunettes de protection ou visière).



Le couvre-visage n'est PAS un équipement de protection suffisant. Il peut être porté par les joueurs en supplément des mesures décrites ci-dessus.



Masque de procédure



Couvre-visage

Ces recommandations sont basées sur le document *Hiérarchie des mesures de contrôle en loisir et sport* (12 août 2020) du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur

# Précisions sur les conditions de jeu – COVID-19

L'organisateur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité des joueurs durant les parties. Il doit notamment leur fournir gratuitement tous les moyens et les équipements de protection requis. Les guides de normes sanitaires prévoient cinq principes qui doivent être respectés pour contrôler les risques liés à la COVID-19.

Le principe de la distanciation physique réunit trois mesures clés :

1. L'organisateur doit revoir le déroulement du jeu pour s'assurer qu'une distance d'au moins 2 mètres entre les joueurs est maintenue en tout temps.
2. Lorsque ce n'est pas possible et si la configuration du milieu le permet, des barrières physiques (par exemple, un panneau de Plexiglas, voir annexe) sont installées entre les deux joueurs d'une partie sur la table de jeu.
3. En dernier recours, lorsque le joueur (ex.: handicapé) doit obligatoirement avoir des interactions avec toute autre personne à moins de 2 mètres, il ou elle doit porter les deux équipements de protection suivants :
  - Masque de procédure **ET**
  - Protection oculaire (lunettes de protection ou visière).

Il est possible de porter uniquement un masque de procédure dans le cas où les joueurs portent **TOUS un masque de procédure** et qu'ils n'ont aucune interaction entre eux. Le port de la protection oculaire demeure obligatoire pour les interactions à moins de 2 mètres, sans barrière physique, avec des joueurs et spectateurs portant un couvre-visage.

La visière seule n'offre pas une protection suffisante. Toutefois, lorsqu'une analyse de risque rigoureuse démontre que le port du masque de procédure entraîne un risque pour la santé ou la sécurité des joueurs, le port d'une visière seule recouvrant le visage jusqu'au menton peut être **une solution exceptionnelle** à appliquer en dernier recours.

Une interaction brève et peu fréquente telle que croiser quelqu'un dans un corridor ou un escalier sans équipement de protection représente un risque négligeable et acceptable. L'INSPQ recommande que le cumul de ce type de brèves interactions avec quiconque ne dépasse pas un maximum de 15 minutes durant le temps d'un tournoi. Il est suggéré que l'organisateur évalue préalablement les déplacements durant un tournoi, en tenant compte des imprévus.

## Le port du couvre-visage réutilisable n'est PAS approprié durant un tournoi

Le **couvre-visage** réutilisable vise à protéger les individus autour du porteur contre la projection de gouttelettes. Pour l'instant, aucune norme de fabrication et aucun critère de qualité reconnus au Canada n'encadrent la production des couvre-visages. Ce type de protection peut être considéré comme une mesure supplémentaire. Il peut être porté par les joueurs en supplément des mesures expliquées ci-dessus.

Le **masque de procédure** assure la protection des joueurs et celle des autres participants qui l'entourent contre la projection de gouttelettes. Sa qualité de fabrication est certifiée (ASTM F2100 ou équivalent), sa filtration est plus efficace, son ajustement est généralement meilleur et il offre habituellement une plus grande respirabilité que le couvre-visage.

## Impacts du décret sur le port du couvre-visage dans les lieux publics intérieurs

Ce décret rend obligatoire, **pour le public**, le port du couvre-visage dans certains endroits fermés ou partiellement couverts, mais ne change pratiquement rien pour les joueurs. Pour ces derniers, ce sont les guides de normes sanitaires en milieu de jeu COVID-19 qui continuent de s'appliquer.

Réalisée en collaboration avec la Direction générale de la santé publique, l'Institut national de santé publique du Québec, le Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur, du loisir et du sport et la Fédération québécoise des échecs.

